



Droits à des heures de recherches d'emploi rupture conventionnelle

Par **lilnette29**, le **29/05/2009** à **17:02**

Bonjour,

Je viens de signer une rupture conventionnelle avec mon employeur.
J'aimerais savoir si dans l'attente de la date fixée de fin du contrat j'ai droit à des heures de recherche d'emploi.

Aussi, mon employeur est-il en droit de m'imposer de prendre des jours de congés en attendant la fin du contrat ?

Vous remerciant par avance de votre réponse.

Bien cordialement